



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURES DE BAUX DÉROGATOIRES DURANT LE MOIS DE SEPTEMBRE 2023 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-23-277**  
**EN DATE DU 04 JUILLET 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés « MILIPERLIE », « Monsieur Antonio CHIRIACO », « UN TETARD DEUX CRAPULES » et « LES FLEURS DE PIERRES », de louer le local situé 25 bis, rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** : un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « MILIPERLIE » dont le siège est situé 125 avenue Maurie Thorez à IVRY-SUR-SEINE (94200), représentée par, Madame Marie LAM-YEE-MUI.

Durée : du lundi 4 septembre 2023 à 11h00 au lundi 11 septembre 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « Monsieur Antonio CHIRIACO » domicilié 28 rue Jean Baptiste Pigalle à PARIS (75009).

Durée : du lundi 11 septembre 2023 à 11h00 au lundi 18 septembre 2023 à 10h00,  
Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « UN TETARD DEUX CRAPULES », dont le siège est situé 12 avenue des Familles à Joinville-le-Pont (94340), représentée par Madame Sophie ASSATHIANY.

Durée : du lundi 18 septembre 2023 à 11h00 au lundi 25 septembre 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

⇒ « LES FLEURS DE PIERRES » dont le siège est situé 134 rue Saint-Denis à Montreuil (93100), représentée par Madame Yoshie SHIMIZU.

Durée : du lundi 25 septembre 2023 à 11h00 au lundi 02 octobre 2023 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros ;

**D'INSCRIRE** ces recettes au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**